



Aux Câlins Canins - EURL Feli Cani et Compagnie

06.30.20.04.50 - 02.37.43.68.86

www.auxcalinscanins.com

contact@auxcalinscanins.com

Siret 918 243 304 00014



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Tarifs - Facturation :

- **Boxes sécurisés pension et Chalets 3*** :

1 chien : 20€ / jour - 2 chiens : 30€ / jour - 3 chiens : 39€ / jour - 4 chiens : 46€ / jour

- **Chalets 4*** :

1 chien : 25€ / jour - 2 chiens : 35€ / jour - 3 chiens : 44€ / jour - 4 chiens : 51€ / jour

- **Chatterie individuelle** :

1 chat : 13€ / jour - 2 chats : 19€ / jour - 3 chats : 25€ / jour

- **Hébergement NACS** :

Lapin, hamster, cochon d'inde, oiseaux : 6€ / jour

Le prix journalier comprend l'hébergement, l'alimentation et les sorties quotidiennes. Dans le cas où le propriétaire de l'animal emmène sa propre alimentation, le prix ne bénéficiera d'aucune baisse.

Le jour d'entrée est facturé quelle que soit l'heure d'arrivée de l'animal.

Le jour de sortie n'est pas facturé si vous venez chercher votre animal entre 9h et 10h. Au-delà, la journée sera facturée.

Le séjour est payable dans son intégralité à l'arrivée de l'animal.

2 - Réservation - Annulation :

Tout séjour devra faire l'objet d'une réservation préalable. Des arrhes d'un montant de 20€ par animal et par semaine de séjour seront à verser au moment de la réservation. Ces arrhes seront déduites du montant total du séjour.

En cas d'annulation, les arrhes ne seront pas remboursées, sauf cas de force majeure. Elles pourront éventuellement être reportées pour un prochain séjour, dans un délai de 6 mois maximum.

En haute saison, toute journée réservée est due, que ce soit dans le cas d'un départ anticipé ou d'une arrivée à une date ultérieure à celle initialement prévue lors de la réservation.

Les départs et arrivées se font aux horaires indiqués dans les présentes conditions. En dehors de ces horaires, sauf cas particulier et prévu, un supplément de 10€ sera appliqué.

3 - Conditions d'admission :

Tout animal effectuant un séjour à la pension devra obligatoirement être identifié et à jour de ses vaccins.

Pour les chiens, sont obligatoires les vaccins contre la Maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose et la Toux de Chenil (Pneumodog ou Nobivac KC par voie intranasale).

Pour les chats, sont obligatoires les vaccins contre le Typhus, le Coryza et la Leucose.

En cas de quelconque manquement à ces règles, la pension ne saurait être tenue pour responsable en cas de fugue, maladie ou décès de l'animal.

Les animaux doivent être traités contre les parasites internes et externes avant leur séjour.

Si durant celui-ci, il est constaté la présence de parasites qui pourrait être préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, celle-ci se réserve le droit de traiter l'animal aux frais du propriétaire.

La pension décline toute responsabilité si l'animal a des parasites après le séjour.

4 - Maladie - Accident - Décès :

Nous nous réservons le droit de refuser un animal qui se révélerait être malade, blessé, contagieux ou dangereux.

Dans le cas d'une maladie ou d'un problème latent, non signalé, antérieur à l'arrivée de l'animal, mais déclaré durant le séjour, la responsabilité de la pension ne saurait être engagée.

Le propriétaire s'engage à nous signaler tout problème, qu'il soit physiologique ou psychologique à l'arrivée de l'animal.

Nous nous réservons le droit de ne pas manipuler directement un animal s'il s'avère dangereux.

En cas de maladie, accident ou blessure de l'animal survenant durant le séjour, le propriétaire donne droit à Feli Cani et Compagnie de faire procéder à tout soin ou acte nécessaire par le vétérinaire de la pension. Les frais découlant de ces soins seront à la charge du propriétaire, sauf dans le cas d'une négligence grave de la pension.

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, une autopsie qui déterminera les causes du décès peut être pratiquée, à la demande du propriétaire. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée. Si la pension n'est pas responsable du décès, les frais seront à la charge du propriétaire.

5 - Divers :

La pension accepte les objets personnels mais décline toute responsabilité en cas de dégradation.

Tout animal qui ne serait pas repris par son propriétaire au-delà de 8 jours après la fin du contrat, sans que le propriétaire ne nous ait prévenu sera emmené en fourrière ou en refuge et une plainte pour abandon sera déposée près le procureur de la République.

Sauf mention contraire, le propriétaire renonce au droit à l'image de son compagnon, et autorise Feli Cani et Compagnie à utiliser les images sur les réseaux sociaux et à des fins publicitaires. Feli Cani et Compagnie s'engage à faire des photos de qualité mettant l'animal en valeur.

Règlement Européen sur la Protection des Données à caractère Personnel : Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité à l'accueil de la pension. Vous disposez d'un droit de modification ou de retrait de vos données, à effectuer auprès de Sandrine NICOLAS, gérante de Feli Cani et Compagnie.

6- Horaires :

La pension est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h.

L'accueil et le départ des pensionnaires se fait jusqu'à 17h30.

Haute saison : Vacances scolaires toutes zones